

Formations BTP

09

Chefs d'entreprise, Conjointes Collaboratrices & Salariés

*se former aujourd'hui,
pour être plus efficace
demain*

FORMATIONS
OBLIGATOIRES
HYGIÈNE
SÉCURITÉ

ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
QUALIFICATIONS RGE

RÈGLEMENTATION
TRANSITION
NUMÉRIQUE
GESTION
D'ACTIVITÉS

TECHNIQUES
ET PRATIQUES
PROFESSIONNELLES


CTFPA
Centre Technique et de Formation
des Professionnels de l'Artisanat


CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
ARREGE

CNATP
LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PAYSAGE


Métiers du Bâtiment
et des Travaux Publics

2^{ème} SEMESTRE 2022

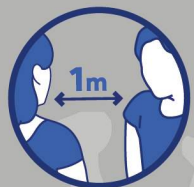
PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude
ou dans un mouchoir



Respecter une distance
d'au moins un mètre avec les autres



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main
et arrêter les ambrassades

DISPOSITIONS COVID-19

LE STAGIAIRE:

- Les stagiaires et le formateur accèderont à la salle à tour de rôle pour éviter les contacts.
- Chaque stagiaire se verra remettre un questionnaire pour faire un auto-diagnostic de son état de santé.
- Le stagiaire devra respecter les gestes barrières affichés dans la salle de formation.
- Chaque stagiaire devra disposer de ses propres outils de travail: les fournitures telles que stylos, agrafeuses, téléphone ne doivent pas être partagés.

RESPECT DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES:

- La salle de formation sera spécialement aménagée pour le respect des règles de distanciation sociale.
- L'accès se fera par une seule entrée.
- La salle devra être aérée continuellement.
- La désinfection de la salle, des portes et des toilettes sera assurée par la femme de ménage tous les jours.

GEL HYDRO-ALCOOLIQUE:

L'Organisme de formation mettra à disposition le gel hydro-alcoolique à l'entrée de la salle : lavage des mains obligatoire pour le stagiaire à l'entrée.

LINGETTES DESINFECTANTES:

Des lingettes désinfectantes seront mises à la disposition des stagiaires et du formateur (notamment pour désinfecter le thermo après s'être servi du café...) ou pour tout autre utilisation comme le vidéo projecteur.



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE:

À compter du 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un **masque** grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières

Dans le cas où un participant ne respecte pas les dispositions mentionnées ci-dessus, la CAPEB et la CNATP de l'Ariège se réservent le droit de refuser l'accès à la salle de formation au participant.

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL AUX ENTREPRISES



La CAPEB et la CNATP de l'Ariège ont développé ensemble un service de proximité destiné à vous aider, à vous accompagner dans vos démarches de formations pour vous-même, votre conjoint et vos salariés.

De l'identification de vos besoins à la programmation des formations, en passant par le montage des dossiers de prise en charge financière, notre chargée de la formation vous accompagne dans toutes vos démarches.

1- CONSEIL

- **Identification** de vos besoins
- **Information** sur les formations obligatoires
- **Conseil** pour accéder et se préparer aux nouveaux marchés

2- PRISE EN CHARGE

- **Montage** des dossiers
- **Suivi** des remboursements

3- PROGRAMMATION - SUIVI ET ACCUEIL

- **Programmation** des formations les plus adaptées à vos Entreprises, à vos marchés et aux évolutions des besoins de vos clients et de la réglementation des métiers.
- **Suivi** des dossiers des formations continues obligatoires
- **Accueil** des stagiaires et contrôle de leur satisfaction



Pour tout renseignement

Téléphone: 05 34 09 81 82

courriel: formation@u2p09.fr

Katia CATTANEO

Chargée des formations
et des qualifications

Inscriptions aux formations

Gestions des suivis

Renseignements et conseils

« Back Office Formation »

Enregistrement des paiements

Procédures liées aux qualifications

Suivi des dossiers de qualification

et de leur renouvellement

Monique MACIEL

Chargée des relations
avec les Entreprises

06.80.04.08.78

Ingénierie formation

Conseils et orientation aux entreprises

Audit et plan d'action individualisés

Qualifications, labels et marque

et notamment RGE

SEPTEMBRE		
1	J	DEPANNAGE ET PERFECTIONNEMENT CLIM
2	V	
3	S	
4	D	
5	L	
6	M	
7	M	
8	J	
9	V	
10	S	
11	D	
12	L	
13	M	
14	M	CACES NACELLE R486 CAT.B
15	J	
16	V	
17	S	
18	D	
19	L	MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGENES
20	M	
21	M	
22	J	
23	V	
24	S	
25	D	
26	L	ECHAFAUDAGE
27	M	
28	M	
29	J	FEEBAT RENOVE
30	V	

OCTOBRE		
1	S	
2	D	
3	L	HABILITATION ELECTRIQUE BR
4	M	
5	M	
6	J	PLATRES COLORES DANS LA MASSE
7	V	
8	S	
9	D	
10	L	QUALIPAC
11	M	
12	M	
13	J	
14	V	
15	S	
16	D	
17	L	
18	M	RSST
19	M	
20	J	CHORUS PRO
21	V	
22	S	
23	D	
24	L	
25	M	TRAVAUX EN HAUTEUR
26	M	
27	J	IRVE NIV.1
28	V	TRAVAUX EN HAUTEUR
29	S	
30	D	
31	L	

NOVEMBRE		
1	M	
2	M	
3	J	
4	V	
5	S	
6	D	
7	L	AIPR
8	M	
9	M	
10	J	
11	V	
12	S	
13	D	
14	L	QUALIBOIS EAU (dates à confirmer)
15	M	
16	M	
17	J	PLATRES RAVALEMENT FACADES
18	V	
19	S	
20	D	
21	L	
22	M	
23	M	SST
24	J	
25	V	
26	S	
27	D	
28	L	
29	M	AIDE AUX TRAVAUX
30	M	

DECEMBRE		
1	J	HABILITATION ELECTRIQUE BP (PV)
2	V	
3	S	
4	D	
5	L	
6	M	RE 2020
7	M	
8	J	DOCUMENT UNIQUE DU BTP
9	V	
10	S	
11	D	
12	L	HABILITATION ELECTRIQUE BO-HOV-BS
13	M	
14	M	ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF
15	J	
16	V	
17	S	
18	D	
19	L	
20	M	
21	M	
22	J	
23	V	
24	S	
25	D	
26	L	
27	M	
28	M	
29	J	
30	V	
31	S	

SECURITE - FORMATIONS OBLIGATOIRES
Page 6-8

CACES Nacelle
ECHAFAUDAGES
HABILITATION ÉLECTRIQUE BR (Personnel Electricien)
RSST (Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail)
TRAVAUX EN HAUTEUR
AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des Réseaux)
SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
HABILITATION ÉLECTRIQUE BP (Photovoltaïque)
HABILITATION ÉLECTRIQUE BO-HOV-BS
(Personnel non Electricien)

GESTION DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
Page 9

CHORUS PRO (Facturation Electronique)
AIDE AUX TRAVAUX DE RENOVATION
DOCUMENT UNIQUE DANS LE BTP

TECHNIQUE MÉTIERS
Pages 10-11

DEPANNAGE PERFECTIONNEMENT CLIM
MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGENES
PLATRES COLORES DANS LA MASSE
PLATRE RAVALEMENT FACADES
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE- QUALIFICATIONS RGE
Pages 12-13

IRVE niveau 2 (Installation de bornes de recharge de véhicules électriques + pour ceux qui ont déjà validé le niveau 1)
FEEBAT RENOVE
QUALIPAC
IRVE niveau 1
(Installation de bornes de recharge de véhicules électriques)
QUALIBOIS Eau
RE 2020 (Réglementation Environnementale)

CACES R 486 CAT. B

Du 14 au 16 Septembre

Animé par ECF

Le CACES, vous permet de répondre à vos obligations de délivrance d'une autorisation de conduite à vos salariés. Cette formation concerne les Nacelles Multidirectionnelles.

Objectif :

Obtenir le Certificat d'Aptitude à Conduire En Sécurité (CACES)

Jour 1 – THEORIE

- La réglementation: Recommandation R482.
- Classification, technologie.
- Sécurité.

Jour 2 - PRATIQUE

- Vérifications
- Conduite, circulation et manœuvres
- Maintenance

Jour 3 - TESTS



* conditions de financement des formations page 14

**validité
5 ans**

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 630 €) 186 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 420 €) 396 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

RSST - Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail

18 Octobre

Animé par Jean-Marc PONS

**validité
2 ans**

Vous ou votre salarié, arrivez à terme de la validité de votre SST. Nous vous proposons une session Recyclage SST afin de conserver la validité du brevet de secourisme, pour lequel il est obligatoire de suivre un recyclage une fois tous les deux ans.

Revoir, confirmer et réactualiser les gestes indispensables pour porter secours aux victimes dans le cadre du travail en attendant l'arrivée des secours médicalisés.

Attention à la validité de votre carte en cours !



* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 210 €) 62 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 140 €) 132 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

ÉCHAFAUDAGE

DU 26 au 28 Septembre

Animé par PICA



Les chutes de hauteur constituent l'une des premières causes d'accidents du travail graves et mortels. Les chutes à partir d'échafaudages occupent une place importante dans ces statistiques.

Vos salariés doivent être formés au montage, démontage et à la réception des échafaudages

Cette formation pratique de 3 jours vous permettra d'obtenir l'attestation nécessaire.

Objectif :

Savoir monter, réceptionner, utiliser et démonter des échafaudages de pieds fixes en toute sécurité.

* conditions de financement des formations page 14

**validité
3 ans**

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 630 €) 186 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 420 €) 396 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

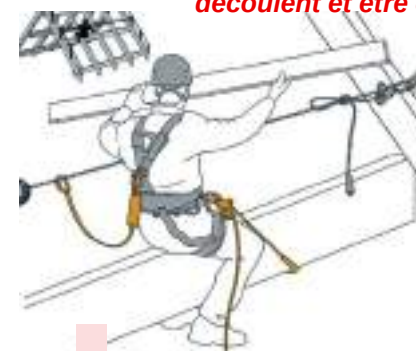
TRAVAUX EN HAUTEUR

2 Sessions programmées

Animé par PERFORM

Le 25 Octobre et le 28 Octobre

Maîtriser la législation relative à ces matériels, les règles de prévention qui en découlent et être capable de les appliquer sur le chantier.



- Sensibiliser et analyser les risques liés aux travaux en hauteur
- Connaître et respecter la réglementation concernant les travaux temporaires en hauteur
- Acquérir la maîtrise de l'utilisation du harnais en respectant les règles de sécurité et de conformité
- Se déplacer en milieu vertical sous la responsabilité d'un technicien cordiste

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 210 €) 62 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 140 €) 132 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

HAB.ELECTRIQUE BR

Du 3 au 5 Octobre

Animé par PERFORM

Depuis le 1er juillet 2015, l'habilitation électrique est OBLIGATOIRE

Etre capable d'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques Basse Tension dans le respect de la norme NF C18-510.

- Connaître la réglementation en vigueur
- Evaluation des risques, incidence sur le comportement et règles de sécurité : Personnes intervenantes, Domaines de tension et zones à risque électrique
- Consignation et travaux hors tension en BT
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension BT
- Interventions en BT
- Consignation, travaux, opérations particulières
- Sécurité lors des opérations de mesurage
- Appareils électriques amovibles et portatifs à main
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

Pour vous : électriciens



**validité
3 ans**

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 630 €) 186 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 420 €) 396 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

AIPR - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

7 Novembre

Animé par PERFORM

**validité
5 ans**

Formation obligatoire depuis le 1er janvier 2018

- Connaître la réglementation DT - DICT
- Savoir préparer les travaux à proximité des réseaux
- Se situer dans les niveaux de responsabilité parmi les différents acteurs
- Se préparer aux questions QCM



Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 210 €) 62 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 140€) 132 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

SST - Sauveteur Secouriste du Travail

Animé par Jean-Marc PONS

23 et 24 Novembre

validité
2 ans

L'article R241.39 du Code du Travail exige que :
« dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes pendant plus de 15 jours, un membre du personnel doit avoir reçu l'instruction pour donner les premiers secours d'urgence ».

Il est important que des membres de l'entreprise en nombre suffisant aient reçu une formation aux premiers secours pour protéger, alerter et secourir.

Cette formation permet d'obtenir le brevet SST et de répondre aux obligations en matière d'évaluations des risques professionnels.



* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 420 €)

- Salarié
(participation CONSTRUCTYS 280 €)

- Salarié autre
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

HAB.ELECTRIQUE BP Photovoltaïque

Animé par PERFORM

1er et 2 Décembre

validité
3 ans

L'habilitation électrique est OBLIGATOIRE et IMPORTANTE

Respecter les consignes de la norme NFC 18510
Intervenir en toute sécurité sur des opérations de pose, de raccordement et de maintenance de panneaux photovoltaïques
Prévenir les risques liés aux opérations d'ordre électrique
Obtenir l'habilitation électrique BP



Programme :

- Généralités sur l'habilitation électrique BP
- Evaluation des risques électriques sur les installations photovoltaïques
- Savoir réaliser une intervention sur des installations photovoltaïques

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 420 €)

- Salarié
(participation CONSTRUCTYS 280 €)

- Salarié autre
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

HAB. ELECTRIQUE BO-HOV-BS

Animé par PERFORM

12 et 13 Décembre

validité
3 ans

L'habilitation électrique est OBLIGATOIRE et IMPORTANTE

Toute personne « non électricien » chargé d'assurer les travaux (BO-HOV) ou petites interventions prédéterminées par une note de service (BS) sur tout ou partie d'un ouvrage électrique en exploitation, mis hors tension.

- Rôle du chargé d'intervention
- Notions élémentaires d'électricité circuit électrique
- Sensibilisation aux risques électriques
- La prévention des risques électriques
- Publication NF C18-510
- Appareillage électrique BT
- Opérations dans l'environnement
- Application pratique

Pour vous : plombiers, peintres, plâtriers, etc.
Qui ne tirez pas de lignes !



Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 420 €)

- Salarié
(participation CONSTRUCTYS 280 €)

- Salarié autre
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

CHORUS PRO - Facturation Electronique

Animé par Régine MOULLET

20 OCTOBRE

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 238 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 238 €)

- Salarié
(participation CONSTRUCTYS 160 €)

- Salarié autre
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

* conditions de financement des formations page 14

OBLIGATOIRE DEPUIS FÉVRIER 2019

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique

Objectif :

Etre capable de répondre de manière dématérialisée aux appels d'offres des marchés publics.

Programme :

- Tour d'horizon des processus de dématérialisation des appels d'offres
- Présentation du Certificat Electronique
- Cas pratique pour répondre aux appels d'offre dématérialisés...
- Cas pratique pour répondre aux appels d'offres

AIDE AUX TRAVAUX

Animé par Stéphane AUGE

29 NOVEMBRE

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 238 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 238 €)

- Salarié
(participation CONSTRUCTYS 160 €)

- Salarié autre
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

* conditions de financement des formations page 14

Aides financières en faveur des clients

Objectif :

Argumentez vos devis en maîtrisant l'ensemble des aides en faveur des travaux d'économies d'énergie.

Programme :

Le crédit d'impôt transition énergétique, L'éco prêt à taux zéro, les obligés, critères, mentions obligatoires, Les aides « habiter mieux » de l'ANAH, L'éco chèque logement Occitanie, La TVA à taux réduit, Les aides locales, La fondation du Patrimoine, Le principe d'éco-conditionnalité et le cumul des aides.

DOCUMENT UNIQUE DU BTP

Animé par l'OPPBTP

8 DECEMBRE

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 210 €)

- Salarié
(participation CONSTRUCTYS 140 €)

- Salarié autre
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

Objectif :

Mettre en œuvre une démarche d'évaluation des risques professionnels, améliorer les conditions de travail, gagner en performance et rédiger le document unique pour une entreprise du BTP.

Programme :

- Présentation démarche document unique
- Comment rédige t'on son document unique ?
- Présentation des mesures de prévention

EVALUEZ VOS RISQUES PROFESSIONNELS !



DEPANNAGE ET PERFECT. CLIM

Du 1er au 2 Septembre

Animé par ETE FORMATION

Diagnostiquer avec méthode une panne précise, en vue d'y remédier.

Maîtriser les paramètres de fonctionnement d'une climatisation en assurant les opérations de maintenance curatives.

Programme (l'essentiel):

- Principe de fonctionnement d'un circuit frigorifique (rappel des principes élémentaires de fonctionnement, règles de fonctionnement....)
- Entretien des climatiseurs préconisations (détection de fuites, fiches d'intervention....)
- Diagnostics de pannes (pannes frigorifiques, aérauliques et électriques)
- Etude de cas sur bancs pédagogiques (Climatisation)

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544€

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 64 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 480 €)
- Salarié 224 €
(participation CONSTRUCTYS 320 €)
- Salarié autre 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

MANIP FLUIDES FRIGORIGENES

Du 19 au 23 Septembre

Animé par ETE FORMATION

Formation préparatoire à l'attestation d'aptitude catégorie 1

Maîtriser les opérations de mise en service, de maintenance et d'exploitation des systèmes de climatisation, pompe à chaleur et froid commercial ou industriel (sauf climatisation automobile) de la catégorie 1 au sens des arrêtés du 30 juin 2008, du 16 avril 2010 et du 29 février 2016 (référentiels).

Formation en 3 parties

- **Théorique:** Théorie des machines frigorifiques, Le diagramme enthalpique, Impacts environnementaux et réglementation des fluides frigorigènes...
- **Pratique:** Récupération du fluide, Mise sous pression d'azote, Tirage au vide, Charge en fluide, Contrôle d'étanchéité électronique ...
- **Tests**

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 40 heures sur 5 jours

Coût de la formation: 1 360€

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 160 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 1 200 €)
- Salarié 560 €
(participation CONSTRUCTYS 800 €)
- Salarié autre 1 360€
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

PLATRES COLORES DANS LA MASSE

6 et 7 Octobre

Animé par ARGIO

Finitions coupées, serrées, poncées, grattées, cirées, stucs pierre...

Programme :

- Caractéristiques et qualités des stucs au plâtre et des plâtres colorés intérieurs
- Aspects techniques : type et préparation des supports, épaisseurs, phasage, etc ...
- Outils pour transformer ces savoirs en activité économique (argumentaires, marchés, chiffrage, ...)
- Enduits texturés : finitions coupées, grattées, décapées, lustrées...
- Stucs pierres et dérivés : dressage, façon et remplissage des joints, grésage
- Stuc lisses : finitions resserrées, lissées, poncées....

Partie théorique
et pratique

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 64 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 480 €)
- Salarié 224 €
(participation CONSTRUCTYS 320 €)
- Salarié autre 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

PLATRE RAVALEMENT DE FACADES

17 et 18 Novembre

Animé par ARGIO



Partie théorique
et pratique

Le plâtre a été très utilisé dans le bâti ariégeois aussi bien en intérieur qu'en extérieur, pour les revêtements et enduits des façades, murs, plafonds et sols.

Programme :

- Connaissance du matériau plâtre : chimie, histoire, géographie, propriétés techniques, avantages ...
- Règles de mises en œuvre (préparation des supports, épaisseurs, protections contre le ruissellement, ...)
- Enduction manuelle et mise en œuvre à la machine à projeter
- Finitions : enduction en conditions réelles de chantier (phasage, taille)
 - ⇒ coupé, direct à la berthelet ou mixte gratton / berthelet
 - ⇒ décapé, lavé
 - ⇒ poncé, pour parachèvement

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 64 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 480 €)
- Salarié 224 €
(participation CONSTRUCTYS 320 €)
- Salarié autre 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

A.N.C - Assainissement Non Collectif

14 et 15 Décembre

Animé par AQUALOGIK

Assainissement Non Collectif : les pièges à éviter

De nouvelles obligations sont imposées aux communes, en matière d'assainissement non collectif, et notamment la mise en œuvre **d'un contrôle technique des ouvrages.**

Objectif :

Maîtriser les différents procédés, leur principe de base et spécificités respectives, et être capable d'installer un assainissement autonome dans le respect de la filière assainissement, de savoir identifier les pièges à éviter et écarter tout risque de contentieux juridique.

Programme :

Acteurs de l'ANC, Principe de fonctionnement et de dimensionnement, Dispositifs de traitement en ANC, infiltration des eaux traitées en ANC, Bilan et synthèse

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 64 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 480 €)
- Salarié 224 €
(participation CONSTRUCTYS 320 €)
- Salarié autre 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

Partenaire de la CAPEB



BERNER

Visserie, perçage, outillage, électroportatif, fixation...

BERNER se positionne comme l'un des leaders de la distribution pour les professionnels du bâtiment.

Découvrez les avantages dédiés aux adhérents CAPEB-CNATP

Vous souhaitez être mis en relation avec les commerciaux BERNER?

N'hésitez pas à contacter notre chargée des relations avec les entreprises.

Monique MACIEL Téléphone: 05.34.09.81.82 - Portable: 06.80.04.08.78

IRVE niv. 2 Installation de Bornes de Recharge de véhicules électriques

Animé par Groupe Cahors

Programme :

Pour ceux qui ont déjà validé le niveau 1 !



Jour 1 :

- Prise en compte des besoins client (contraintes à prendre en compte),
- Méthodologie d'audit électrique de site.
- Conception d'une infrastructure d'une ou de plusieurs bornes communicantes.
- Maîtriser la structure de câblage communicante, EV Ready 1.4., niveau P2.

Jour 2 :

- Paramétrage du gestionnaire de bornes.
- Etude de cas comprenant au minimum :
Création d'une IRVE : Définition de la nomenclature produite, implantation sur le schéma unifilaire.
- Choix des composants de l'installation : Points de connexion, Dispositifs de protection, Gestion d'énergie, Solutions de pilotage.

* conditions de financement des formations page 14

Date à confirmer

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 64 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 480 €)
- Salarié 224 €
(participation CONSTRUCTYS 320 €)
- Salarié autre 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

IRVE niv. 1 Installation de Bornes de Recharge de Véhicules Électriques

Animé par Groupe Cahors

Objectif :

- Identifier les besoins liés aux types de véhicule, à leur exploitation et aux installations électriques des clients,
- Identifier les normes, les types d'architectures, connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises,
- Mettre en œuvre et en service les bornes de charge.
- Être certifiés à l'issue de la formation et être en capacité d'obtenir la certification EV Ready de niveau P1.
- Déterminer l'infrastructure nécessaire et les modifications de l'installation électrique,
- Connaître les réglementations propres aux ERP et aux parkings,
- Choisir la borne adéquate et les accessoires associés,
- Mettre en œuvre et paramétrer les bornes de charge communicantes

* conditions de financement des formations page 14

27 octobre

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 32 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 240 €)
- Salarié 112 €
(participation CONSTRUCTYS 160 €)
- Salarié autre 272 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

FEEBAT RENOVE

Animé par Jacques LEBART

**Devenir responsable technique
en rénovation énergétique de logements**

Objectif :

- ⇒ Comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment dans le contexte du « PREH »
- ⇒ Savoir repérer les principaux risques en fonction des différents types de bâti, savoir les prévenir.
- ⇒ Connaître les principales technologies clés, les différentes solutions d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, leurs interfaces,
- ⇒ Identifier leurs interfaces et leurs risques de dégradations associées. Dans le cadre d'une approche globale, savoir appréhender et expliquer le projet de rénovation énergétique, en interprétant une évaluation.

* conditions de financement des formations page 14

Du 28 au 30 Septembre

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 660 €

**Formation remboursée
à 100%
on se charge de tout**

**L'entreprise établira un
chèque de 660 € par
stagiaire
à l'inscription.**

Repas à la charge des
stagiaires

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

QUALIBOIS EAU

Animé par ADRAR

**Cette certification permet de satisfaire
aux exigences de compétences du référent technique de l'entreprise dans le cadre
d'une demande de souscription à une qualification « RGE » dans le domaine de la
chaudière bois énergie.**

Objectifs :

- Acquérir les connaissances des principaux textes réglementaires, les données techniques et physico-chimiques du bois, la maîtrise du dimensionnement.
- Réaliser une installation ainsi que son entretien.

Partie théorique et pratique

Test QCM

* conditions de financement des formations page 14

Dates à confirmer

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 900 €
Repas à la charge du stagiaire

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 105 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 525 €)
(participation dispositif FEBBAT 270 €)
- Salarié 0 €
(participation CONSTRUCTYS 630 €)
(participation dispositif FEBBAT 270 €)
- Salarié autre 900 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

QUALIPAC

Animé par ETE

La qualification RGE dédiée aux pompes à chaleurs

**Formation agréée pour la qualification
RGE QUALIPAC (obligation de suivre les 5 jours)**

Objectif :

Le stagiaire possédera les connaissances élémentaires de thermodynamique indispensable et maîtrisera le savoir faire en matière de dimensionnement des équipements, de conception de tous les circuits (chauffage, capteurs, etc.)

Partie théorique et pratique :

Les bases du conditionnement d'air, Notions de Thermodynamique, Conception Installations hydrauliques, Maintenance, Les capteurs horizontaux ou verticaux...

Test QCM



Du 10 au 14 octobre

Lieu: CAPEB 09
Durée: 35 heures sur 5 jours

Coût de la formation: 1 500 €
Repas à la charge du stagiaire

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 175 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 875 €)
(participation dispositif FEBBAT 450 €)
- Salarié 0 €
(participation CONSTRUCTYS 450 €)
(participation dispositif FEBBAT 1 050 €)
- Salarié autre 1 500 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Animé par Jacques LEBART

Objectif :

Former les entreprises artisanales aux éléments clés de la RE2020 et comprendre la problématique et pouvoir dialoguer avec les autres interlocuteurs de la construction.

- Les enjeux et les objectifs de la RE 2020, par rapport au contexte global et aux engagements de la France, le nouveau DPE et l'harmonisation avec la RE 2020 (surface, usages, émission de GES des différentes énergies)
- La thermique d'hiver : explications des 3 indicateurs réglementaires (Bbio, Cep et Cep nr), des paramètres importants pour être conforme et des évolutions par rapport à la RT 2012
- Le bilan carbone : la réalisation d'une Analyse de Cycle de Vie et d'un Bilan Carbone ; explications des 2 indicateurs ICénergie.
- Le confort d'été : présentation du nouvel indicateur DH estival et des paramètres importants pour qu'un bâtiment reste confortable en été.

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €
Repas à la charge du stagiaire

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 32 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 240 €)
- Salarié 112 €
(participation CONSTRUCTYS 160 €)
- Salarié autre 272 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger
le bulletin d'inscription](#)

CONDITIONS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS

Les stages effectués par le Chef d'Entreprise, son conjoint ou les salariés, peuvent solliciter une participation financière des Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) ou des OPCO (CONSTRUCTYS).

Chef d'entreprise et conjoint collaborateur du bâtiment



Si vous dépendez du Fonds d'Assurance Formation des chefs d'entreprise Artisanale (FAFCEA), vous réglez uniquement les sommes à la charge de votre entreprise et nous assurons le suivi de votre prise en charge sous réserve des critères de prise en charge suivants.

- Pour l'année 2022, **les conditions de financement changent pour le second semestre 2022.** La durée maximale par stagiaire est passée à 100 h et le coût pédagogique des stages techniques passe à 30 €/h.
- Présentation lors de l'inscription de l'attestation de versement de la contribution formation professionnelle datant de moins d'un an.

Ces réserves ne s'appliquent pas aux dispositifs
FEEBAT RENOVE, QUALIPAC, QUALIBOIS modules air et eau, QUALISOL et QUALICETI.

Salariés du bâtiment (CONSTRUCTYS)



L'OPCO de la Construction CONSTRUCTYS pour les entreprises - de 50 salariés participe financièrement aux formations à hauteur de **20 € de l'heure** par stagiaire et dans la limite des fonds disponibles octroyés par Constructys.

A la demande de la CAPEB, Constructys a supprimé les plafonds pour les moins de 50 salariés, et c'est une grande avancée pour nos entreprises.

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, Constructys peut également prendre en charge une partie du salaire de vos salariés en formation (montant maximum 12€/heure/stagiaire pour les entreprises - de 11 salariés).

Vous réglez uniquement le montant restant à la charge de votre entreprise. Les coûts pédagogiques pris en charge par Constructys sont directement réglés à l'organisme de formation

Ces réserves ne s'appliquent pas aux dispositifs
FEEBAT RENOVE, QUALIPAC, QUALIBOIS modules air et eau, QUALISOL et QUALICETI.

Entreprises ne relevant ni du FAFCEA, ni de CONSTRUCTYS

Vous réglez le montant total de la formation et nous vous fournissons les documents à transmettre à votre OPCO afin de constituer un dossier de demande de financement.



- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES -

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par le CTFPA dans le cadre de la formation professionnelle continue ainsi que les prestations techniques.

Le fait que le CTFPA ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

Toute prestation accomplie par le CTFPA implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

2. Prestations

Les prestations de services concernées par ces conditions générales de vente sont les suivantes :

Formation inter-entreprises : formation sur catalogue et formation sur le site Internet.

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client.

Conseil, suivi et accompagnement formation

3. Inscription, Devis

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par le CTFPA, de la convention de prestation de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial du client accompagnée du chèque de participation.

Toute commande spécifique de formation sur mesure fera l'objet d'une confirmation écrite en retournant le devis du CTFPA dûment revêtu du cachet commercial du client, signé et accompagné de la mention manuscrite « bon pour accord ».

Une lettre de convocation et ou un mail indiquant le lieu exact et les horaires de la formation seront adressés au participant.

Le CTFPA ne peut être tenu responsable de la non-réception de ceux-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressées au client après chaque formation.

4. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux du CTFPA et ses annexes implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires.

5. Prix

Prestations de formation : Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, le CTFPA n'étant pas assujéti à la TVA.

6. Paiement

Le règlement du prix des formations ou des prestations techniques est effectué par :
chèque libellé à l'ordre du CTFPA.
virement en précisant le nom de l'entreprise et l'intitulé du stage ou de la prestation technique.
Espèces.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

7. Règlement par un organisme tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client :
de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.

d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas au CTFPA avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

8. Délais de paiement

Tout paiement de formation s'effectue avant l'entrée en stage du client.

9. Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Auquel s'ajoute l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, le CTFPA se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

10. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande au CTFPA sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), le CTFPA pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation dans un délai de 5 jours ouvrés ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entraînera la facturation du coût du reste à charge (déduction faite de la prise en charge OPCO, Fonds d'Assurance Formation, ...) de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

Le CTFPA se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail ou par téléphone, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait du CTFPA. En cas d'annulation définitive de la formation par le CTFPA, il est procédé à la restitution des règlements perçus. En cas de réalisation partielle par le CTFPA, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

12. Supports de formation

Les stagiaires et clients des formations dispensées par le CTFPA ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...).

Les supports de formation restent la propriété exclusive du CTFPA et/ou du formateur.

13. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

14. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :
des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du CTFPA.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : CTFPA, 11 rue Jean Monnet – BP6 – 31240 SAINT JEAN ou par mail à : communication@ctfpa.fr.

En particulier, le CTFPA conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée légale. Enfin, le CTFPA s'engage à ne pas diffuser, sans accord du stagiaire, à l'issue des formations toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de mises en situation.

15. Tribunal compétent

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

Ainsi et en application du décret N° 2015-282 du 11 mars 2015, en cas de litige survenant entre le Client et le CTFPA à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable tout recours judiciaire.

Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.

Chefs d'entreprise, Conjointes Collaboratrices & Salariés

Renseignements : service formation au 05 34 09 81 82 ou formation@u2p09.fr

Raison sociale :
Effectif salariés (hors apprentis):.....
Nom- Prénom du chef d'entreprise:.....
Adresse:.....
.....
N° tel.:.....
Mail:.....
Activité :
N° SIRET : ____ . ____ . ____ . 000__ Code NAF: ____

Signature / Cachet

A retourner dès réception

Par mail : formation@u2p09.fr Ou courrier: CAPEB CNATP 09 BP 10133 - 09003 Foix Cedex

Merci de joindre UN chèque PAR STAGE à l'ordre du CTFPA
une convocation vous sera adressée environ une semaine avant le début de la formation
Indiquez ci-dessous les formations intéressant votre entreprise en complétant le tableau

Intitulé de la formation	Nom- Prénom stagiaire	Date de naissance	Statut
			☐ Artisan ☐ Conjoint ☐ Salarié
			☐ Artisan ☐ Conjoint ☐ Salarié
			☐ Artisan ☐ Conjoint ☐ Salarié
			☐ Artisan ☐ Conjoint ☐ Salarié
			☐ Artisan ☐ Conjoint ☐ Salarié

FINANCEMENT DES FORMATIONS

CHEF(FE)S D'ENTREPRISE, CONJOINT(E)S COLLABORATEUR OU CONJOINT(E)S ASSOCIÉ(E)S
Le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA),
avance les montants de vos formations techniques.

Grâce à la subrogation, vous réglez uniquement la différence restant à votre charge.
Nous assurons la gestion et le suivi de votre demande de prise en charge.



SALARIÉ(E)S DU BTP,
Constructytys participe financièrement aux coûts de formation et aux salaires selon des plafonds de prise en charge.
Grâce à la subrogation, vous réglez uniquement la différence restant à votre charge.
Nous effectuons et assurons le suivi de votre demande de participation financière.

Profitez des financements pour vous former et former vos salariés !
Simplifiez-vous la gestion des dossiers avec notre service de proximité
« BACK OFFICE FORMATION »

Pour tout renseignement :

Katia CATTANEO
Assistante de Direction
Chargée des formations et des qualifications
05.34.09.81.82
formation@u2p09.fr



Monique MACIEL
Chargée des relations avec les Entreprises
06.80.04.08.78
formation@u2p09.fr